Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20130624-VD20132406-052-DE

Date de télétransmission : 02/07/2013 Date de réception préfecture : 02/07/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

52

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 juin 2013

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. HELIE - M.

DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

 $\begin{tabular}{lll} \textbf{Membres excus\'es} & : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. \\ \end{tabular}$

GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M.OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Jardin des Sciences - Développement de la culture scientifique et technique - Convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Région Bourgogne et les Villes de Dijon, Autun et Auxerre - Programme des actions 2013 - Approbation - Demande de subvention

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, la Région de Bourgogne et les Villes de Dijon, Autun et Auxerre poursuivent une politique commune en faveur de la culture scientifique et technique, basée sur la coordination des activités des trois muséums concernés. A ce titre, ces villes bénéficient jusqu'à présent de l'octroi de subventions de la Région de Bourgogne.

Le programme des actions 2013 engagé dans le cadre de cette convention a été arrêté pour Dijon dans chacun des axes définis, dans les conditions suivantes.

Axe 1 - Mieux connaître et inventorier la biodiversité

- Poursuite des inventaires sur les collections régionales des trois musées notamment herbier, entomologie, zoologie : intégration de certaines données patrimoniales au sein de bases de données nationales et régionales.
- Réalisation d'études sur la biodiversité urbaine : inventaires oiseaux, insectes pollinisateurs, mollusques, flore urbaine, batraciens (mise en place de protocoles en partenariat, démarche participative avec les habitants).

Axe 2 - Préserver et conserver la biodiversité

- Création de dispositifs favorisant la biodiversité urbaine (mise en place de nichoirs à insectes)
- Conservation des variétés végétales anciennes ou présentant des intérêts pour la biodiversité.

Axe 3 - Valoriser et sensibiliser

- Organisation de formations diverses en partenariat avec l'Université de Bourgogne et différentes structures régionales contribuant au développement des sciences et des techniques, au maintien et à la conservation de la biodiversité.
- Développement d'actions culturelles et pédagogiques autour de la connaissance de la biodiversité régionale :
- . acquisition de diverses collections afin de présenter la biodiversité régionale et nationale dans la nouvelle présentation du muséum d'histoire naturelle lors de sa rénovation en 2013 ;
- . mise en place d'un observatoire participatif et culturel de la biodiversité urbaine ;
- . travaux d'aménagements muséographiques et acquisition de bornes multimédias afin de présenter et valoriser cette biodiversité lors de la rénovation du pavillon de l'arquebuse.

Ces activités font l'objet d'un programme détaillé, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, et qui sera transmis au Conseil Régional en vue de l'obtention d'une subvention pour l'année 2013 d'un montant prévisionnel de 23 000 €, la Ville participant à leur financement pour le même montant.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 dans le cadre de la convention conclue entre la Région de Bourgogne et les Villes de Dijon, Autun et Auxerre, pour le développement de la culture scientifique et technique, approuver le programme des actions proposées par le Jardin des Sciences pour l'année 2013 ;
- 2 solliciter la subvention du Conseil Régional prévue pour son financement ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

